

2^{ème} Assemblée Générale
Institut Océanographique de Paris - 16 juin 2016

Document de stratégie

Une dynamique régionale affirmée et reconnue

L'initiative pour la création d'un mécanisme de financement durable pour les AMP de Méditerranée a été lancée conjointement par la France, Monaco et la Tunisie en octobre 2013, à Ajaccio, lors de la session de haut niveau d'IMPAC3 (International Marine Protected Areas Congress). Elle a rencontré le soutien politique des pays riverains de la Méditerranée, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranéeⁱ et de la Convention de Barceloneⁱⁱ.

Cette initiative contribue à l'atteinte des objectifs adoptés dans le cadre des conventions internationales et des conventions régionales, en particulier :

- L'objectif n°11 d'Aichi, adopté dans le cadre de la CDB,
- la feuille de route pour les AMPⁱⁱⁱ adoptée dans le cadre de la Convention de Barcelone,
- l'ODD n°14 dédié à l'Océan et aux ressources marines,
- Les objectifs relatifs aux écosystèmes marins mentionnés dans l'Accord de Paris de la CCNUCC.

Principes et objectifs de l'initiative

L'initiative :

- Interviendra en complément et en coordination étroite avec les dispositifs internationaux, régionaux et nationaux existants, en particulier ceux conduits dans le cadre de la Convention de Barcelone.
- Contribuera à la mise en œuvre des stratégies nationales relatives aux AMP.
- Renforcera les AMP existantes pour apporter la preuve de leur intérêt écologique, social et économique et stimulera la création de nouvelles AMP.
- Mobilisera des financements additionnels à ceux destinés actuellement aux AMP de Méditerranée, via notamment la mise en œuvre de mécanismes innovants de financement.
- Favorisera le financement pérenne des activités peu financées mais essentielles à la gestion effective des AMP.
- Aidera les réseaux régionaux venant en appui aux gestionnaires d'AMP (renforcement de capacités, échanges d'expérience, ...).

Une Association regroupant les Etats et la société civile pour piloter l'initiative

L'Association constitue une plate-forme de coopération ayant pour objectif la création d'un mécanisme de financement de type fonds fiduciaire (le Fonds) qui doit concourir à développer et améliorer durablement la gestion des aires marines protégées de Méditerranée.

Elle est ouverte aux Etats ayant confirmé leur engagement à mener une politique ambitieuse en faveur des AMP et manifesté explicitement leur soutien à l'initiative (à ce jour, Albanie, Croatie, France, Maroc, Monaco et Tunisie) et aux organisations régionales impliquées dans la conservation des écosystèmes marins et côtiers de la Méditerranée (CAR-ASP, MedPAN, WWF-Méditerranée, UICN-Méditerranée, Initiative PIM, ...).

Elle a pour principales missions^{iv} :

- Poursuivre le travail relatif à la stratégie et à l'organisation du Fonds

Il s'agit, avec l'ensemble des membres de l'association et les partenaires financiers, de poser les bases du Fonds, c'est-à-dire :

- affiner avec les pays concernés, les besoins des AMP et définir les objectifs opérationnels du Fonds.
- préciser l'architecture juridique, le système de gouvernance et la stratégie financière.

- Mobiliser les partenaires financiers publics et privés pour la capitalisation du Fonds

Plusieurs acteurs financiers publics et privés ont déjà confirmé leur intérêt pour cette initiative. Il s'agit maintenant de poursuivre les discussions avec chacun d'entre eux pour préciser les conditions, les modalités, et l'échéancier de leur contribution au Fonds.

Il s'agit également, en lien avec ces partenaires financiers, de préciser les différents outils financiers qui seront réunis au sein du Fonds.

L'Association cherchera de nouvelles opportunités de financements en complément des investissements déjà existants pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

Elle s'attachera aussi à initier des partenariats pour des financements innovants (comme le paiement des services fournis par les écosystèmes, des systèmes de compensation, la création d'obligations « vertes-bleues »).

- Initier une phase pilote de financement contribuant au renforcement des AMP existantes dans les pays membres de l'Association

L'Association affectera avant la fin 2016, une partie des financements qu'elle a reçus pour soutenir, dans les pays membres de l'Association, de premières AMP ayant détaillé leurs besoins de financement. Il s'agit dès à présent de donner des signes positifs, illustratifs et concrets de la volonté et de la capacité d'agir.

Ces financements seront alloués sur la base des priorités et critères d'éligibilité définis dans le document « Phase pilote 2016 – modalités de financement ». Cette phase pilote permettra de tester, sur une période de deux à trois ans, différentes modalités de financement.

Les résultats de cette phase pilote alimenteront les réflexions sur les modalités d'intervention du Fonds.

ⁱ Réunion ministérielle sur l'environnement et le changement climatique en mai 2014.

ii 19^{ème} Conférence des Parties à la Convention de Barcelone en février 2016.

iii Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée adoptée à Athènes, en février 2016, lors de la XIX^{ème} Conférence des parties de la Convention de Barcelone.

iv Ces missions résultent des entretiens réalisés en mai 2016 auprès des principaux partenaires de l'initiative et des conclusions de l'atelier technique tenu en septembre 2014.